

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 01/09/2026



**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**

5 rue Jean Racine

CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E26000029 / 83

Monsieur le Président
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
La communauté d'agglomération
107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

<https://toulon.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000029 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Mme Céline LOUIS

Objet : Le projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Christian MINE, demeurant 135C Villa Lina Traverse Boileau, BANDOL (83150) (tel portable 07 50 98 27 18) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

27/08/2026

N° E26000029 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

E- Décision désignation commission ou commissaire du 27/08/2026

Vu la lettre, enregistrée le 31/07/2026, par laquelle la Métropole Toulon Provence Méditerranée demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de modification n°7 du plan local d'urbanisme de la commune de Hyères ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteurs établie au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian MINE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Métropole Toulon Provence Méditerranée et à Monsieur Christian MINE, commissaire-enquêteur.

Fait à TOULON, le 27/08/2026

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS